

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le troisième jour du mois de novembre à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BEC Gérard, M. PHILIPPE Didier, M. CUVILLIER Stéphane, Mme BOULANGER Angélique, M. TUNCQ Jean-Baptiste, Mme GOHIER Audrey, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. DESCAMPS Frédéric, Mme ROHAUT

Absents :

M. FRIANT, M. BINNINGER, M. LE GULUDEC

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérard ouvre la séance à 20h05. Le conseil municipal nomme M. CUVILLIER secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 06 octobre 2025

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : avis d'enquête publique-SCEA Pisciculture d'Airaines

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la délivrance de l'autorisation environnementale.

3. Délibération : RPQS assainissement collectif 2024

Le conseil municipal a eu connaissance du Rapport sur le prix et la Qualité du Service publique de l'assainissement collectif mais déplore le manque de clarté et le manque d'informations contenues dans ce rapport.

Le RPQS est consultable en mairie

4. Délibération : Budget assainissement-prêt

M. le maire revient sur la délibération prise le mois dernier. En effet, la Caisse des dépôts propose un prêt au taux fixé sur le livret A mais pas de prêt relais.

Alors que la Caisse d'Épargne propose un prêt relais mais un prêt au taux de 3.96 %.

Le conseil municipal décide finalement d'emprunter 320 000€ au taux fixé sur le livret A.

5. Informations diverses

Il a été proposé à la commune le rachat de la parcelle sur laquelle se trouve l'antenne orange. Les élus s'y refusent.

Il est signalé un problème de chauffage. Des pièces surchauffées et d'autres insuffisamment chauffées.

Les berges du Saint-Landon ne sont pas ou peu entretenues par les propriétaires riverains. Un courrier va leur être adressé.

Une décision sera prise concernant le maintien des enfants non respectueux au service de garderie.

L'APE se réunira dorénavant dans la salle des aînés.

Des devis sont en cours pour le changement de porte à la salle des fêtes.

La séance est close à 21h50

Le Maire et le secrétaire de séance